



InfoURML N°8 COVID-19



Le 20 mars 2020

Chers Amis,

L'évolution quotidienne de la situation épidémique nous oblige à multiplier nos envois réactualisés. Vous trouverez ci-dessous des informations les plus exhaustives possibles, à ce jour.

Sachez par ailleurs que nous travaillons tous les jours auprès des pouvoirs publics afin d'obtenir enfin des **masques FFP2** pour chacun d'entre vous.

Dès la semaine prochaine ?

A suivre...

Courage, cohésion et solidarité

Amitiés

Dr Antoine LEVENEUR

Président de l'URML Normandie

Les chiffres

En France, 9 134 cas de coronavirus COVID-19 déclarés au 18 mars 2020.

Parmi ces 9 134 cas, 264 patients sont décédés.

Les régions les plus touchées sont l'Île-de-France (2 693 cas), le Grand-Est (2 163 cas), et la région Auvergne-Rhône-Alpes (858 cas). **A partir du 17 mars 2020 à midi, pour 15 jours minimum, les déplacements sont interdits sauf exception.**

En Normandie, 208 cas de COVID-19 déclarés au 18 mars 2020 : 71 dans le Calvados, 57 en Seine-Maritime, 42 dans la Manche, 29 dans l'Eure et 9 dans l'Orne. 45 personnes sont hospitalisées pour COVID-19 et 3 personnes sont décédées.

Devant l'augmentation du nombre de cas, la recherche systématique de contacts est devenue inutile. Tester tous les patients présentant des symptômes conduirait à saturer la filière de dépistage. Seul le dépistage pour les cas graves et les structures collectives de personnes fragiles et les professionnels de santé permet de prendre des mesures immédiates. Le point régional n'a donc pas pu être actualisé. (Cf. [Prélèvements COVID-19](#))

Les nouveaux éléments (depuis la communication du 17 mars 2020) :

- [Récapitulatif des solutions de TLM](#)
- [Formation des médecins – Caspules vidéo disponibles](#)
- [Enjeux éthique de l'accès aux soins de réanimation et autres soins critiques en contexte COVID-19](#)
- [Evolution des zones d'exposition à risque - Inclusion de la Normandie avec le département du Calvados](#)
- [Masques](#)
- [Confinement et attestation](#)
- [Limitation du paracétamol](#)
- [Vidéo, comment contenir l'épidémie](#)

- [Affiche quel masque porté à l'hôpital et en EHPAD](#)
- [Affiches](#)
- [Certificats de décès](#)

Professionnels de santé atteints de COVID-19



Nous vous remercions de nous faire remonter les situations de tension au sein de vos territoires, dues à des professionnels de santé affectés par le COVID-19, et ce pour tenter d'apporter une aide quand cela ne vous est pas possible intra-territorialement.

En conclusion

... Merci de transmettre ce message à vos confrères, aux internes et à tous contacts professionnels - qui peuvent également nous fournir leur adresse mail pour recevoir nos communications.

N'hésitez pas à nous faire part de vos interrogations par retour de mail. Cela nous permet d'en faire part et de les traiter dans le cadre d'une prochaine communication normande.

Contacts utiles

URML Normandie :

Mail : contact@urml-normandie.org

Site internet : www.urml-normandie.org

et ses réseaux sociaux

Préfecture du Calvados - Cellule d'information du public – 8h00 à 20h00

02.31.30.67.60

Pôle Veille et Sécurité Sanitaire ARS Normandie - (8h30 à 18h) :

0 809 400 660 (ne pas communiquer ce numéro aux patients).

Numéro vert : (24h/24 et 7j/7, à l'attention des patients ne nécessitant pas de conseils médicaux).

0 800 130 000

Education Nationale région Normandie (8h30 à 12h30 et 13h00 à 17h30) :

02 31 30 08 40

Numéro unique d'appel pour les **professionnels de santé libéraux concernés par un arrêt de travail pour leur propre situation**

0811 707 133

Toutes les consignes **ICI**

Guide méthodologique pour les professionnels de santé **ICI**.

Téléchargez :

- [Affiche Gestes Barrières](#)
- [Vidéo des Gestes Barrières](#)

En savoir +



La médecine
libérale
innove en
Normandie

02 31 34 21 76

Siège social Caen

7 Rue du 11 Novembre - 14000 Caen

Antenne de Rouen

62 Quai Gaston Boulet - 76000 Rouen



Vous recevez ce mail car vous êtes inscrit à la newsletter URML Normandie
Pour toute information complémentaire contactez **contact@urml-normandie.org**

[Cliquez sur ce lien pour vous désabonner](#)